

## Communiqué de Presse

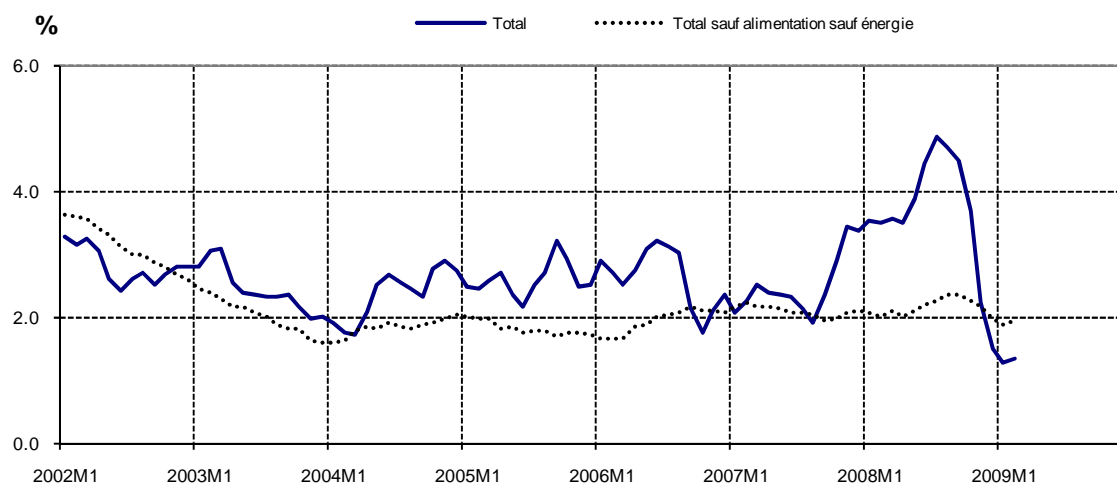
### L'inflation annuelle dans la zone OCDE reste inchangée à 1.3% en février 2009

Entre février 2008 et février 2009, les prix à la consommation ont augmenté de 1.3% dans la zone OCDE tout comme en janvier 2009. La variation mensuelle des prix à la consommation a été de 0.4% entre janvier et février 2009 et constitue la première augmentation mensuelle tangible depuis juillet 2008.

Les prix à la consommation de l'énergie ont baissé de 8.6% en glissement annuel en février 2009, après avoir baissé de 9.6% en janvier 2009.

La hausse en rythme annuel des prix à la consommation de l'alimentation a été de 4.8% en février comparé à 5.4% en janvier. Hors alimentation et énergie, l'augmentation des prix à la consommation en glissement annuel est restée inchangée en février par rapport à janvier 2009 à 1.9%.

**Prix à la consommation, OCDE-Total<sup>1</sup>**  
Glissement annuel, en pourcentage



Dans la **zone euro**, la variation annuelle des prix à la consommation harmonisés (IPCH) était de 1.2% en février, comparé à 1.1% en janvier, tandis que la variation mensuelle a augmenté de 0.4% entre janvier et février comparé à une baisse de 0.8% entre décembre et janvier. Hors alimentation et énergie, la hausse en rythme annuel des IPCH dans la zone euro était de 1.7% en février, comparé à 1.6% en janvier 2009.

Aux **États-Unis**, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 0.2% en glissement annuel en février, après être resté stable en janvier 2009.

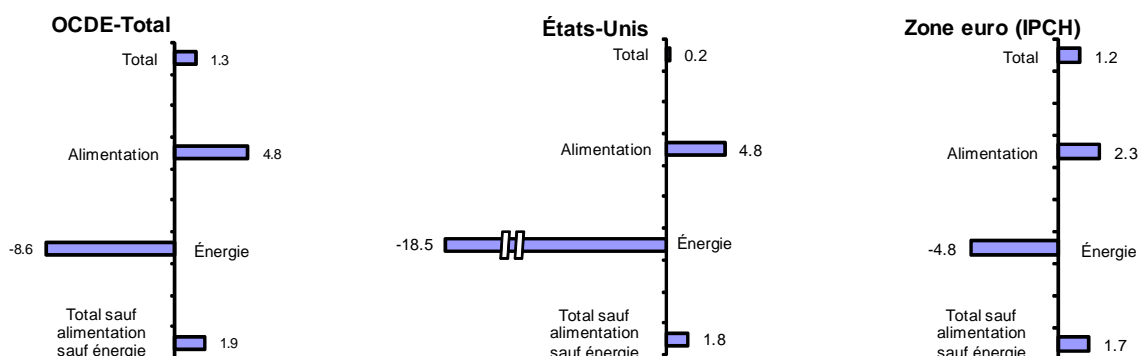
Au **Japon**, les prix à la consommation ont baissé de 0.1% en glissement annuel en février, alors qu'ils étaient restés stables en janvier 2009.

En glissement annuel, les IPC nationaux ont progressé en février 2009 de 3.1% au **Royaume-Uni**, 1.6% en **Italie**, 1.4% au **Canada**, 1.0% en **Allemagne** et 0.9% en **France**.

<sup>1</sup> Les données relatives au graphique sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://stats.oecd.org/wbos/default.aspx?querytype=view&queryname=221&QueryType=View&Lang=fr>

**Prix à la consommation, sélection**  
février 2009, glissement annuel, en pourcentage



	Total		Alimentation	Énergie	Total sauf alimentation sauf énergie
	IPC	IPCH			
<b>OCDE-Total</b>	1.3		4.8	-8.6	1.9
<b>G7</b>	0.6		4.6	-11.4	1.5
<b>Union européenne (IPCH)</b>		1.7	3.3	-2.0	1.7
<b>Zone euro (IPCH)</b>		1.2	2.3	-4.8	1.7
<b>Allemagne</b>	1.0	1.0	1.0	-1.2	1.4
<b>Australie <sup>1</sup></b>	3.7		5.5	-0.1	3.7
<b>Autriche</b>	1.3	1.4	2.2	-8.6	2.3
<b>Belgique</b>	1.9	1.9	3.6	-4.0	2.5
<b>Canada</b>	1.4		9.0	-8.8	1.8
<b>Corée</b>	4.1		10.0	-4.0	4.0
<b>Danemark</b>	1.9	1.7	3.1	-3.4	2.4
<b>Espagne</b>	0.7	0.7	1.5	-8.1	1.6
<b>États-Unis</b>	0.2		4.8	-18.5	1.8
<b>Finlande</b>	1.7	2.7	7.4	-9.6	1.8
<b>France</b>	0.9	1.0	2.1	-8.2	1.8
<b>Grèce</b>	1.6	1.8	3.7	-16.1	3.2
<b>Hongrie</b>	3.0	2.9	4.7	2.1	2.7
<b>Irlande</b>	-1.7	0.1	0.8	-3.7	-1.9
<b>Islande</b>	17.5	21.6	28.9	8.1	16.6
<b>Italie</b>	1.6	1.5	3.5	-2.7	1.6
<b>Japon</b>	-0.1		2.8	-7.2	-0.1
<b>Luxembourg</b>	1.2	0.7	2.9	-9.6	2.0
<b>Mexique</b>	6.2		10.5	5.2	5.0
<b>Norvège</b>	2.5	2.8	5.4	-2.3	2.9
<b>Nouvelle-Zélande <sup>1</sup></b>	3.4		10.4	0.8	2.4
<b>Pays-Bas</b>	2.0	1.9	4.3	1.6	1.7
<b>Pologne</b>	3.5	3.6	3.6	10.4	1.4
<b>Portugal</b>	0.2	0.1	1.0	-8.5	1.0
<b>République tchèque</b>	2.0	1.3	-1.3	0.1	3.1
<b>République slovaque</b>	3.1	2.4	1.3	-0.4	4.8
<b>Royaume-Uni<sup>2</sup></b>		3.1	11.4	5.4	1.6
<b>Suède</b>	0.9	2.2	5.4	0.1	0.2
<b>Suisse</b>	0.2	-0.1	2.3	..	..
<b>Turquie</b>	7.7		6.2	15.2	7.1

<sup>1</sup> variation en % de T4 2007 à T4 2008

.. : Non disponible

<sup>2</sup> Memorandum: l'indice des prix de détail du Royaume-Uni (total) est resté stable entre février 2008 et février 2009.

Divergences par rapport aux définitions de référence (voir en dernière page):

Total sauf alimentation sauf énergie: pour les États-Unis les repas au restaurant sont exclus; pour la Zone euro (IPCH) les boissons alcoolisées et le tabac sont exclus.

**Prix à la consommation, Total**
*Indice, année de référence 2005=100*

	2007	2008	2008											2009	
	Moyenne		fév	mar	avr	mai	jun	juil	aoû	sep	oct	nov	déc	jan	fév
<b>OCDE-Total</b>	105.2	109.1	107.3	108.1	108.6	109.4	110.1	110.5	110.3	110.4	110.0	108.9	108.4	108.4	108.7
<b>G7</b>	104.7	108.1	106.4	107.2	107.6	108.5	109.3	109.7	109.5	109.5	108.8	107.4	106.7	106.7	107.1
<b>Zone euro (IPCH)</b>	104.4	107.8	106.2	107.2	107.6	108.3	108.7	108.5	108.4	108.6	108.6	108.1	107.9	107.0	107.5
<b>Union européenne (IPCH)</b>	104.7	108.6	106.8	107.7	108.2	108.9	109.3	109.2	109.2	109.5	109.5	109.1	108.9	108.2	108.7
<b>Allemagne</b>	103.9	106.6	105.8	106.3	106.1	106.7	107.0	107.6	107.3	107.2	107.0	106.5	106.8	106.3	106.9
<b>Canada</b>	104.2	106.7	104.9	105.3	106.1	107.1	107.9	108.2	108.1	108.2	107.0	106.7	105.9	105.6	106.4
<b>États-Unis</b>	106.2	110.3	108.4	109.3	110.0	110.9	112.0	112.6	112.2	112.0	110.9	108.8	107.6	108.1	108.7
<b>France</b>	103.2	106.1	104.9	105.7	106.0	106.6	107.0	106.7	106.7	106.6	106.6	106.1	105.8	105.4	105.8
<b>Italie</b>	104.0	107.4	106.0	106.6	106.8	107.4	107.8	108.4	108.5	108.2	108.2	107.8	107.7	107.5	107.8
<b>Japon</b>	100.3	101.7	100.5	101.0	100.9	101.7	102.2	102.4	102.7	102.7	102.6	101.7	101.3	100.7	100.4
<b>Royaume-Uni</b>	104.7	108.5	106.3	106.7	107.6	108.3	109.0	109.0	109.7	110.3	110.0	109.9	109.5	108.7	109.6

**Prix à la consommation, Total**
*Variation en pourcentage par rapport au mois précédent*

	2008											2009	
	fév	mar	avr	mai	jun	juil	aoû	sep	oct	nov	déc	jan	fév
<b>OCDE-Total</b>	0.3	0.7	0.5	0.7	0.6	0.4	-0.1	0.0	-0.4	-0.9	-0.5	0.0	0.4
<b>G7</b>	0.3	0.7	0.4	0.8	0.8	0.4	-0.2	-0.1	-0.6	-1.3	-0.7	0.0	0.4
<b>Zone euro (IPCH)</b>	0.3	1.0	0.3	0.6	0.4	-0.2	-0.1	0.2	0.0	-0.5	-0.1	-0.8	0.4
<b>Union européenne (IPCH)</b>	0.4	0.8	0.4	0.6	0.4	-0.1	0.0	0.3	0.0	-0.4	-0.2	-0.6	0.4
<b>Allemagne</b>	0.5	0.5	-0.2	0.6	0.3	0.6	-0.3	-0.1	-0.2	-0.5	0.3	-0.5	0.6
<b>Canada</b>	0.4	0.4	0.8	1.0	0.7	0.3	-0.2	0.1	-1.0	-0.3	-0.7	-0.3	0.7
<b>États-Unis</b>	0.3	0.9	0.6	0.8	1.0	0.5	-0.4	-0.1	-1.0	-1.9	-1.0	0.4	0.5
<b>France</b>	0.2	0.8	0.3	0.5	0.4	-0.2	0.0	-0.1	-0.1	-0.5	-0.2	-0.4	0.4
<b>Italie</b>	0.2	0.5	0.2	0.5	0.4	0.5	0.1	-0.3	0.0	-0.4	-0.1	-0.1	0.2
<b>Japon</b>	-0.2	0.5	-0.1	0.8	0.5	0.2	0.3	0.0	-0.1	-0.9	-0.4	-0.6	-0.3
<b>Royaume-Uni</b>	0.8	0.4	0.8	0.7	0.6	0.0	0.6	0.5	-0.3	-0.1	-0.4	-0.7	0.8

**Prix à la consommation, Total**
*Glissement annuel, en pourcentage*

	2007	2008	2008											2009	
	Moyenne		fév	mar	avr	mai	jun	juil	aoû	sep	oct	nov	déc	jan	fév
<b>OCDE-Total</b>	2.5	3.7	3.5	3.6	3.5	3.9	4.5	4.9	4.7	4.5	3.7	2.2	1.5	1.3	1.3
<b>G7</b>	2.2	3.2	3.2	3.2	3.1	3.5	4.1	4.6	4.4	4.2	3.2	1.5	0.7	0.5	0.6
<b>Zone euro (IPCH)</b>	2.1	3.3	3.3	3.6	3.3	3.7	4.0	4.1	3.8	3.6	3.2	2.1	1.6	1.1	1.2
<b>Union européenne (IPCH)</b>	2.4	3.7	3.5	3.7	3.6	4.0	4.2	4.4	4.3	4.2	3.7	2.8	2.2	1.7	1.7
<b>Allemagne</b>	2.3	2.6	2.8	3.1	2.4	3.0	3.3	3.3	3.1	2.9	2.4	1.4	1.1	0.9	1.0
<b>Canada</b>	2.1	2.4	1.8	1.4	1.7	2.2	3.1	3.4	3.5	3.4	2.6	2.0	1.2	1.1	1.4
<b>États-Unis</b>	2.9	3.8	4.0	4.0	3.9	4.2	5.0	5.6	5.4	4.9	3.7	1.1	0.1	0.0	0.2
<b>France</b>	1.5	2.8	2.8	3.2	3.0	3.3	3.6	3.6	3.2	3.0	2.7	1.6	1.0	0.7	0.9
<b>Italie</b>	1.8	3.3	2.9	3.3	3.3	3.6	3.8	4.1	4.1	3.8	3.5	2.7	2.2	1.6	1.6
<b>Japon</b>	0.1	1.4	1.0	1.2	0.8	1.3	2.0	2.3	2.1	2.1	1.7	1.0	0.4	0.0	-0.1
<b>Royaume-Uni</b>	2.3	3.6	2.5	2.4	3.0	3.3	3.8	4.4	4.8	5.2	4.5	4.1	3.1	3.0	3.1

## Notes méthodologiques

Quatre variables sont disponibles pour tous les pays de l'OCDE et permettent des calculs de zone : les IPC-Total, IPC-Alimentation à l'exclusion des repas pris au restaurant (COICOP 01) ; IPC-Énergie [Électricité, gaz et autres combustibles (COICOP 04.5) plus Essence et lubrifiants pour les équipements de transport privés (COICOP 07.2.2)] ; IPC-Total sauf Alimentation sauf Énergie, ces dernières rubriques suivant la définition précédente.

Les résultats se réfèrent aux IPC nationaux. Dans la plupart des cas, les IPC sont établis conformément aux recommandations et directives statistiques internationales. Cependant, les pratiques nationales peuvent diverger dans la couverture et le traitement de certains articles et dans l'utilisation des formules d'indices. En particulier, les méthodologies utilisées par les pays membres pour le traitement des logements occupés par leur propriétaire dans l'IPC peut varier significativement alors même que sa pondération dans l'IPC est importante. Les indices des prix à la consommation harmonisés européens (IPCH) excluent les logements occupés par leur propriétaire tout comme les indices nationaux pour la Belgique, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni. Les IPCH sont présentés pour comparaison dans la colonne Total du premier tableau. Pour le Royaume-Uni, l'IPC national est identique à l'IPCH.

Pour le Royaume-Uni, la variation annuelle de l'indice des prix de détail (« Retail Price Index ») est présentée pour mémoire (note de bas de page 2). Cet indice diffère tant par la couverture que par la méthodologie employée pour l'IPC/IPCH. En particulier, il inclut une estimation du coût des logements occupés par leur propriétaire, et est combiné au moyen d'une formule d'indice qui conduit à des taux d'inflation moyens plus élevés d'environ 0.5 point de pourcentage par an par rapport à la formule de l'IPC/IPCH. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de l'ONS à l'adresse suivante : <http://www.statistics.gov.uk/>.

Les indices de prix à la consommation des zones sont des indice-chaînes de Laspeyres raccordés sur une base annuelle. Les poids de chaque raccord sont calculés à partir des dépenses de consommation finale privée des ménages de l'année précédente établies suivant le système des Comptes Nationaux de 1993 (SCN 93). Les IPC de la zone euro, présentés pour comparaison, sont publiés par Eurostat sous le titre « IPCH, Indices des prix à la consommation harmonisés » et couvrent les treize pays participants pour la totalité des séries chronologiques.

Les données provisoires sont calculées en utilisant les communiqués de presse des Instituts Statistiques Nationaux qui sont souvent publiés avec une seule décimale. Les données définitives transmises à l'OCDE sont plus précises et peuvent présenter certaines différences.

La **zone OCDE-Total** comprend 30 pays : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, République slovaque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et la Turquie.

La **zone G7** comprend l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.

La **zone euro** est constituée de 16 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre<sup>i</sup>, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et République Slovaque.

La **zone Union européenne** couvre les 27 pays actuellement membres de l'Union européenne pour la totalité des séries chronologiques.

Une information plus détaillée sur les indices de prix à la consommation est publiée dans [Analyse méthodologique comparative : Indices des prix à la consommation et à la production \(OCDE, 2002\)](#).

Plus de données sur les pays membres de l'OCDE sont à votre disposition sur [le Portail statistique](#).

Ce communiqué de presse se trouve sur le [Site Internet de l'OCDE](#).

### Contacts

Pour plus d'information, les journalistes sont invités à contacter la division Relations avec les médias à l'OCDE au (33) 1 45 24 97 00 ou par message électronique à [news.contact@oecd.org](mailto:news.contact@oecd.org).

### Prochain communiqué : 6 mai 2009.

<sup>i</sup> Note en bas de page de la Turquie. « Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote » ». Note en bas de page de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de la Commission européenne : « La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre ».